

## Plan des Déplacements Urbains - Information sur le calendrier - Encaissement et réaffectation d'une subvention de l'Etat

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Plan des Déplacements Urbains, dont le diagnostic a été examiné par le Conseil Municipal du 29 mars 1999 est dans la phase ELABORATION DES SCENARIOS.

Le travail mené conjointement par les services, les divers groupes de travail et TRANSITEC suit pratiquement le calendrier envisagé.

Les scénarios envisagés et sur lesquels des échanges internes et externes ont eu lieu, montrent que plusieurs hypothèses doivent être validées avant d'être incorporées aux divers scénarios. Ces hypothèses concernent notamment :

\* les pistes envisagées par le Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon (TGB) pour son propre PDU.

\* l'usage des infrastructures ferroviaires d'agglomération (La croix ferrée d'agglomération) dans le Schéma Régional des Transports.

\* l'évolution du réseau transports en commun routier du Département.

En conséquence, il est prudent de valider les scénarios et de choisir le scénario à transcrire au projet suivant une adaptation du calendrier suivant :

\* juin-juillet : achèvement de l'élaboration des scénarios et évaluation des impacts - concertation avec les groupes constitués.

\* 1<sup>ère</sup> semaine de septembre : présentation grand public des scénarios par une exposition et un numéro spécial de BVV - expression de la population sur ceux-ci.

\* Conseil Municipal de fin septembre : prise de connaissance des résultats des concertations - choix du scénario à transcrire en projet.

En terme légal, cet étalement nécessaire entre l'élaboration des scénarios et le choix du scénario n'aura pas d'incidence, M. le Ministre de l'Equipement et des Transports ayant décidé récemment de donner prochainement, par circulaire, un délai supplémentaire pour l'élaboration des PDU, la quasi totalité des agglomérations françaises étant dans la situation de Besançon.

Enfin, le Conseil Municipal est informé que l'Etat, par décision du 7 avril 1999, vient d'attribuer une subvention de 555 000 F à notre ville pour les études en cours.

Sur proposition des Commissions Voirie-Transports-Circulation, Environnement et Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à :

- retenir l'évolution du calendrier,

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat, dans le cadre de la subvention de 555 000 F attribuée par le Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement,

- inscrire la somme de 555 000 F :

\* en recettes, au chapitre 90.822.1321. 98806 CS 35000

\* en dépenses au chapitre 90.822.2031. 98806 CS 35000.

«**M. REGNIER** : On vous avait annoncé qu'on prendrait une décision sur le scénario au Conseil Municipal de fin juin. Or l'ensemble des études menées tant par la Région que par le Département, le TGB et la Ville n'est pas tout à fait terminé et pour coordonner l'ensemble, il est préférable qu'on retarde un peu la décision à fin septembre. Cela nous permettra d'approfondir notre projet pour Besançon. On vous propose de décaler cette décision, sachant qu'on a déjà présenté les 4 scénarios en Municipalité et aux commissions. Dès la semaine prochaine on commence les débats avec les conseils de quartier, les associations pour un premier tour de table sur ces scénarios qui seront modifiés pendant la période estivale pour arriver en septembre à des scénarios définitifs qui seront soumis à débat et approbation du Conseil Municipal fin septembre. Ensuite, partant du scénario qui sera retenu, on travaillera à un pré-PDU et un PDU qui se terminera fin 1999/début 2000.

**M. DUVERGET** : Ne pourrait-on pas profiter de ce délai supplémentaire pour essayer de mieux coordonner les démarches des deux PDU. Je sais bien sûr que la loi impose un PDU de ville et qu'il y a le PDU d'agglomération. Mais c'est contre nature par rapport à l'organisation même de notre agglomération qui n'est pas, sur le plan des transports, dans un système concentrique mais dans un système de rayons qui transgressent les deux limites. Dans le travail de coordination, qu'est-ce qui est prévu pour que l'on n'ait pas à faire ensuite à nouveau une synthèse ?

**M. REGNIER** : C'est tout le travail du PDU. Ce qu'on peut dire, c'est que toutes les études ont été menées ensemble puisque les représentants du TGB, de la Région et du Département sont dans le groupe de pilotage de la Ville, et que la Ville est dans le groupe de pilotage du TGB, donc le travail se fait en commun. Les collectivités locales ont déjà tiré des leçons de ces études, principalement je pense au niveau du Département où l'on va être amené, dès la rentrée de septembre, à travailler différemment entre les divers réseaux de transports, notamment pour les transports scolaires. Il y a donc un gros travail de réflexion qui est commencé et qui va se poursuivre et c'est tout l'intérêt du PDU. C'est vrai que l'objectif est d'arriver à coordonner les différents types de transports, ce qui n'est pas simple et de diminuer le trafic auto- mobile. Voilà l'important travail qui nous attend.

**M. LE MAIRE** : Bon courage !

**M. JACQUEMIN** : Je voulais vous poser une question sur l'élaboration de ce PDU. J'essaie de suivre un peu le travail qui est réalisé. Je sens que les approches qui sont faites sont très techniques, très administratives, c'est un sujet tout à fait complexe. Je voudrais savoir comment seront prises en compte les attentes de la population. Est-ce qu'il est prévu dans l'élaboration du PDU la prise en compte des attentes de la population à 10, 15 ou 20 ans ? Je ne l'ai pas ressenti mais peut-être est-ce un aspect des choses qui est caché dans les nombreuses études déjà menées.

**M. LE MAIRE** : Pas du tout ! Vous n'avez pas écouté ce que disait Bernard REGNIER tout à l'heure mais il va quand même vous répondre.

**M. REGNIER** : On a travaillé sur le bilan. Aujourd'hui on travaille sur 4 scénarios qu'on va proposer à la population, aux élus, aux associations, aux conseils de quartier. On va donc prendre en compte les besoins exprimés par les uns et les autres au cours de ces réunions de présentation. On ne va pas bien sûr tout retenir car chacun a sa propre idée sur les évolutions, mais seulement les meilleures idées, ce qu'on trouvera de plus intéressant, qui sera intégré dans les objectifs globaux de l'agglomération. La preuve, c'est que la dernière fois que vous avez fait une suggestion, nous l'avons inscrite et elle sera retenue ; donc la concertation est prévue, le débat aussi.

**M. JACQUEMIN** : Donc confirmation semble donnée que dans les 4 scénarios qui sont arrêtés là, certains pourront évoluer en fonction de la demande des citoyens de cette ville.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr, la concertation aura lieu. Pour l'instant c'est vrai que c'est assez technique puisque c'est le Cabinet TRANSITEC qui a fait l'essentiel du travail. On va maintenant présenter ces 4 scénarios aux associations, aux conseils de quartier, etc. afin de savoir ce que pensent les Bisontins de ce futur PDU».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 21 juillet 1999*